

**CONSEIL DES SUISSES DE L'ETRANGER (CSE)
SEANCE DU 28 MARS 2009 AU RATHAUS DE BERNE**

Le Président, Monsieur Jacques-Simon Eggly, a ouvert la séance et a informé le Conseil que le quorum était atteint.

Les délégués de Monaco, Messieurs A. Brunner et E.A. Hoffmann étaient tous deux présents. Le Président a ensuite salué la Presse et les Présidents d'honneur.

Le procès-verbal de la séance du 22.08.2008, envoyé aux membres du Conseil, a été accepté.

Rapport du président

Le président nous informe qu'à l'écoute de son rapport, nous allons subir une série de douches écossaises! Les événements et développements concernant la politique des étrangers qui se sont produits depuis la dernière séance du Conseil des Suisses de l'étranger, c'est à dire depuis 7 mois constituent en effet une succession d'agréables bains chauds suivis de douches glacées. Les progrès en matière de vote électronique sont encourageants. En revanche, la réduction budgétaire pour la "Revue Suisse" représente une lourde défaite. C'est avec soulagement que nous avons enregistré le oui clair et net du peuple suisse à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, le 8 février 2009.

Mais, nous sommes déçus du non du Conseil des Etats sur l'initiative parlementaire pour une représentation de la Cinquième Suisse à l'Assemblée fédérale. L'approbation par le Conseil National et par le Conseil des Etats de la création d'une base légale pour le soutien fédéral aux institutions suisses de l'étranger nous réjouit.

Le monde et la Suisse traversent une zone de violentes turbulences. C'est précisément dans cette situation qu'il importerait de savoir comment le Conseil fédéral évalue la contribution apportés par les Suisses exerçant des activités partout dans le monde et précise ce qu'il attend d'eux. Ce que nous savons de par nos multiples contacts c'est que nos compatriotes à l'étranger se font beaucoup de soucis s'agissant du développement économique et politique de notre pays. Et, en ce moment, nombreux sont ceux qui observent avec inquiétude à quel point la réputation de la Suisse est malmenée dans les pays où ils résident.

Mais en quoi cela nous concerne-t-il spécifiquement? A bien des égards en réalité !

Pour les Suisses et les Suissesses de l'étranger, les relations extérieures et l'image internationale de la Suisse ne sont pas des valeurs théoriques, mais une réalité vécue. Les citoyens de l'étranger sont les acteurs de la libre circulation internationale des personnes. Ils seraient les premiers à souffrir directement d'un recul vers des réflexes protectionnistes. Ils sont les premières témoins et les premières victimes d'une détérioration de la réputation de la Suisse. La bonne renommée et la prospérité de la Suisse leur tiennent à coeur.

Choix d'un nouveau membre du CSE ainsi qu'au conseil:

L'avocat Peter Wüthrich, trésorier de l'OSE depuis 1987 a présenté sa démission pour la fin 2008. Pour que le poste ne soit pas déserté, le Comité a décidé dans sa séance du 14.11.2008, de nommer Monsieur Daniel Jaccard, avocat, à Berne, trésorier de l'OSE ainsi que membre du comité.

Le CSE a accepté la nomination à l'unanimité.

Représentation politique des Suisses de l'étranger - bilan

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) a déjà eu à plusieurs reprises à se prononcer sur la question de la représentation politique des Suisses de l'étranger. Il avait alors examiné différentes options et était arrivé à la conclusion que seul un renforcement des structures actuelles pouvait garantir au mieux une représentation optimale des intérêts des Suisses de l'étranger. Les interventions parlementaires de MM. Fehr (Motion 07.3330: <Représentation directe des Suissesses et des Suisses au parlement>) et Sommaruga (Initiative parlementaire 07.460 <Pour une représentation politique effective des Suisses de l'étranger >) ont remis à l'ordre du jour des débats au parlement la question de la représentation des Suisses de l'étranger aux Chambres fédérales. Bien que l'initiative parlementaire Sommaruga ait été rejetée par la Commission des institutions politiques du Conseil national (CN), elle a été acceptée par la Chambre du peuple. Toutefois, à l'instar de son homologue au CN, la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats propose aussi de rejeter cette initiative parlementaire. A l'heure actuelle, le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

S'il répond de manière négative, l'intervention n'aura plus de suite. Dans l'affirmative, les travaux se poursuivront. L'OSE n'a cependant pas attendu les débats parlementaires pour réfléchir à cette question et a institué un groupe de réflexion, formé de parlementaires fédéraux membres du CSE, de membres du bureau de l'intergroupe parlementaires <Suisses de l'étranger>, de représentants de l'OSE, ainsi que d'autres personnalités, afin de plancher sur les différents scénarii d'une meilleure représentation politique des Suisses de l'étranger. Ceci concerne en particulier les trois options suivantes:

- 1) Représentation directe des Suisses de l'étranger au parlement
- 2) Election du CSE au suffrage universel direct
- 3) CSE élu sur une base plus large

La discussion ne s'est pas portée sur les deux premières options qui ont déjà été discutées au sein du CSE.

Elle s'est concentrée sur l'option 3 qui est celle d'un **CSE élu sur une base plus large.**

Le groupe de réflexion s'est donc penché sur les deux scénarii suivants:

a) *Modèle analogue au système italien des "Comites"*

On peut imaginer un CSE élu à la fois par les associations suisses reconnues par l'OSE mais aussi par des <comités -OSE>, institutionnalisés à l'étranger, dans chaque arrondissement consulaire ou dans chaque pays (à déterminer), qui seraient directement élus par les Suisses de l'étranger vivant dans l'arrondissement concerné. Cette solution se calque sur le modèle italien de l'élection au Conseil général des italiens de l'étranger. La base démocratique d'un CSE ainsi élu serait dès lors très large et permettrait de sauvegarder la base structurelle de l'OSE, voir la développer.

b) *Modèle de sièges dévolus à des non-inscrits auprès d'une association suisse à l'étranger*

Ce modèle émane d'une proposition faite par Bénédicte de Tscharner, membre du Groupe de réflexion. Il s'agirait de permettre une adhésion électronique, ouverte à tous à titre individuel, à l'OSE. Cette proposition prévoit que le <Conseil des Suisses de l'étranger comporte vingt sièges réservés à des <non inscrits> - tout comme

il comporte des sièges <suisses > . Ces délégués seraient élus par vote électronique dans dix circonscriptions à deux sièges chacune: quelques grands pays comptant un nombre important de Suisses immatriculés (France, Allemagne, Italie, Etats-Unis/Canada) et quelques groupes de pays (Scandinavie, Benelux, Afrique subsaharienne, Amérique centrale, etc.) Le site internet dédié au vote comporterait un portrait des candidats et un bref programme <politique> .

Ce système a le mérite de permettre une représentation plus démocratique des Suisses de l'étranger au CSE tout en préservant les structures de l'OSE.

Ce modèle implique la mise en place d'un système de vote électronique, ce qui constitue une difficulté non négligeable.

En conclusion, on le voit bien, assurer une meilleure représentativité de l'OSE n'est pas une mince affaire. Les scénarii proposés sont des pistes, des points de départ pour une discussion qui devrait mener à un résultat satisfaisant, tant du point de vue de la représentativité du CSE, que de la reconnaissance de son rôle et, souhaitons-le, d'un accroissement de ses compétences.

Passeport biométrique (<Passeport 10>):

Le 17 mai 2009, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur le référendum contre l'introduction du passeport biométrique.

En tant qu'Etat faisant partie, depuis le 12 décembre 2008, de l'espace Schengen, la Suisse sera tenue de ne plus délivrer, à partir du 1er mars 2010, que des passeports contenant une photographie du visage enregistrée électroniquement et deux empreintes digitales. Ces données biométriques devront être enregistrées auprès d'un centre de saisie. Pour les Suisses de l'étranger, chaque représentation suisse de carrière sera dotée de machines permettant la saisie de ces données.

Les données biométriques sont enregistrées d'une part sur la puce électronique du passeport et, d'autre part dans la banque de données appelée système d'information relatif aux documents d'identité (ISA). Actuellement déjà les données personnelles (nom, prénom, date de naissance etc) sont enregistrées dans ISA. A l'avenir, les empreintes digitales le seront aussi. L'accès au système ISA est réglé précisément dans la loi et dans l'ordonnance.

Les bureaux cantonaux des passeports, les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats), le Corps des gardes-frontières et la police sont autorisés à consulter ISA. Les principales craintes liées à l'introduction du passeport biométrique concernent la puce utilisée dans le passeport, qui utilise la technologie RFID (Radio Frequency Identification). Selon le comité référendaire, comme cette technologie est compatible avec le système WIFI, il serait possible, à terme, possible de suivre chacun de nos déplacements grâce aux bornes WIFI et à la puce RFID de notre document d'identité.

En effet, l'OSE s'est toujours engagée en faveur d'une adaptation aux standards internationaux lorsque ceux-ci tendaient à éliminer les entraves à la mobilité. Les Suisses de l'étranger savent par expérience à quel point la mobilité est importante. Après une longue discussion pour ou contre, le Conseil a finalement voté une résolution en faveur de l'introduction de ce passeport.

Partenariat avec Suisse Tourisme:

Par leur collaboration, Suisse Tourisme (ST) et l'OSE poursuivent un but commun: maintenir et renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger à notre pays. Pour l'OSE il s'agit d'accroître sa visibilité auprès des Suisses de l'étranger et pour ST, il s'agit de générer auprès des Suisses expatriés l'envie de faire la promotion de la Suisse dans leur entourage. Le directeur, Monsieur Meier, nous a expliqué en quelques mots les buts de Suisse Tourisme.

87e Congrès des Suisses de l'étranger du 7 au 9 août 2009

Ce Congrès se tiendra à **L u c e r n e** et aura comme thème:

< Les Suisses de l'étranger: Une richesse pour notre pays ? >

Près de 700'000 de nos concitoyens vivent à l'étranger et parmi eux 120'000 sont inscrits dans les registres électoraux. Si leur poids politique commence seulement à être reconnu par les partis politiques, il rien n'est dit de leur apport économique, social, culturel et en terme d'image de notre pays.

Ce congrès visera à expliquer en quoi la diaspora helvétique constitue une valeur ajoutée pour la Suisse et pourquoi cette

richesse devrait être mieux reconnue et exploitée par les pouvoirs publics et les entreprises.

Vous trouverez de plus amples informations sur le congrès ainsi que le formulaire d'inscription sur le site Internet:

www.aso.ch/fr/Offres/Congrès-des-Suisses-de-l'étranger/2009

Rapport annuel 2008:

Le rapport annuel 2008 qui couvre en général les mêmes sujets que le rapport du président a été accepté par le CSE.

Bilan et compte d'exploitation au 31.12.2008 :

Les comptes présentent un léger excédent de charges. Du fait du remboursement d'une obligation, la réserve d'exploitation a pu être augmentée à hauteur de ce produit extraordinaire.

Budget 2009:

Le budget 2009 a été accepté par le CSE comme présenté par le nouveau trésorier.

Election d'un réviseur des comptes:

La société "Price Waterhouse, Coopers" a été élue comme réviseur des comptes pour deux ans.

Directive concernant la répartition des sièges au CSE/éligibilité:

La répartition des sièges au Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) est régie comme suit dans le Règlement de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE):

Art.4: Le Conseil de Suisses de l'étranger (CSE) compte 140 membres et se compose de:

- a) 120 délégués de l'étranger
- b) 20 membres de l'intérieur

Art.6: Le CSE fixe le nombre des délégués d'une organisation faitière respectivement d'un ou plusieurs pays en fonction de leur importance. Il se base sur l'importance de la communauté suisse vivant dans la région considérée tout en assurant une représentation équitable des communautés suisses de chaque région du monde.

Les statuts de l'OSE ne contiennent aucune disposition sur l'éligibilité au CSE.

En accord avec la pratique mise en oeuvre jusqu'à présent, le Comité a soumis au Conseil un projet de "directive" qui régit les point suivants:

- Répartition des sièges: - Membres de l'étranger
 - Membres de l'intérieur
- Eligibilité:
- Suppléance

La teneur du § 3 concernant les membres de l'étranger est la suivante :

"Les communautés suisses d'un pays où vivent plus de 1000 personnes immatriculées ont droit à un siège fixe. Si le nombre de sièges disponibles ne suffit pas, il sera formé des groupes régionaux de pays".

Le projet de cette "directive" a été approuvé par le Conseil.

Reconnaissance de groupes à l'étranger:

Conformément à l'art. 6 al. 3 des <directives pour la reconnaissance des nouveaux groupes et association à l'étranger> ,

- " le Swiss Business Council (SBC) Abu Dhabi" et
 - " le Club des amis de la Suisse" à Kesruan, Liban
- ont été acceptés par le CSE.

Divers:

Les représentants de Monaco au CSE ont proposé d'accepter une résolution à l'Assemblée avec le texte suivant:

" LA SITUATION POLITICO-ÉCONOMIQUE GLOBALE s'est détériorée dramatiquement ces derniers mois. Nous entendons des informations incroyables et contradictoires de la part de nos dirigeants suisses.

Nous, les Suisses de l'étranger, sommes très souvent montrés du doigt et nous avons de la peine à nous défendre. La réputation de notre pays, "la Suisse", s'est beaucoup détériorés. Nous nous demandons si, par le biais de la Revue Suisse et de l'Organisation des Suisses de l'étranger, les autorités fédérales ne pourraient pas nous informer régulièrement sur la situation politico-économique de notre pays."

Le président a pris note et nous a promis d'inclure nos réflexions dans le communiqué de presse sur la journée du CSE.

Conclusion:

La prochaine séance du CSE se tiendra le vendredi,
le 7 août 2009 à 09.00H au palais du conseil cantonal
du canton de Lucerne, à Lucerne

Le Président remercie les membres du Conseil, les invités,
les médias, les traductrices et les membres du secrétariat
et clos la séance à 16.15H.


E.A. Hoffmann

Monaco, le 15.04.09